

attend des clients. Le meilleur moyen de résoudre le problème est de permettre à la masse du peuple de recevoir des soins médicaux et chirurgicaux en vertu d'un projet d'assurance de santé nationale sans que nos gens aient à payer les frais énormes — et je ne blâme pas les médecins, parce que c'est inhérent au régime — que l'on exige aujourd'hui. J'aimerais l'insertion d'une couple de dispositions convenables dans la partie IV, afin que la commission ait le pouvoir de créer un projet de cette nature en coopération avec les provinces et les organismes intéressés touchant cette mesure.

M. GERSHAW: D'abord, je dirai à l'honorable député de Battle-River qu'un médecin facture son déplacement comme voyage unique et fait plusieurs visites, quand il ne touche pas les quinze dollars. En outre, un médecin qui pratique avec succès une opération grave et donne tous les soins voulus au patient rend un service que quinze dollars ne sauraient rémunérer, ainsi que l'honorable député d'Hamilton-Est l'a indiqué.

M. SPOTTON: Et si le patient meurt?

M. GERSHAW: Le premier ministre a mentionné le grand accroissement de la durée moyenne de la vie. L'âge moyen est prolongé de quarante à cinquante-huit ans, dans une très large mesure à cause de l'amélioration des conditions de vie et de la diminution de la mortalité infantile. La tension et les soucis causés par les années de crise semblent avoir eu un mauvais effet sur le cœur et les organes vitaux, d'où grande augmentation des morts subites dues à ces causes. L'argent déboursé pour la santé publique donne certes des résultats plus grands et plus féconds que tout autre déboursé.

L'Alberta est allée de l'avant relativement à l'assurance contre la maladie. Les autorités provinciales ont recueilli force renseignements et sont sur le point d'établir deux ou trois zones d'expérimentation où l'on pourra faire un véritable essai de nationalisation de la médecine. Il est important de compiler ces renseignements, de se rendre compte des mesures prises et d'élaborer ainsi un système durable. La chose n'est praticable qu'en procédant graduellement, et il faut bien plus de renseignements pour mettre sur pied une organisation satisfaisante. En même temps, je souligne la nécessité d'un projet de ce genre et de prendre des mesures aussi rapidement que la prudence le permettra.

M. SPENCER: L'honorable député de Medicine-Hat a cité mon nom à propos des remarques que j'ai faites. Les honoraires que j'ai mentionnés sont exacts, et j'espère que tous les médecins n'en fixent pas de semblables. [M. Mitchell.]

bles. J'ai vu des comptes où le trajet d'un mille aller et retour était facturé, et le docteur avait visité plus d'un patient le long de la route. Le médecin en question exerce aujourd'hui sa profession à Edmonton. En toute sincérité, j'espère que les honoraires des autres membres de la Faculté ne sont pas aussi élevés.

M. MACKENZIE (Vancouver): La commission sera-t-elle disposée à coopérer avec une province ayant légiféré ou bien attendra-t-elle que les conditions soient à peu près aussi uniformes que possible dans toutes les provinces?

Le très hon. M. BENNETT: Je répondrai à la question posée par l'honorable membre au fur et à mesure de mes remarques. Le débat sur cet article se ramène à une question bien simple, bien qu'il ait dépassé de beaucoup l'objet de la disposition. La violence du langage de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) me surprend. La question est bien simple: Le Parlement fournira-t-il des fonds pour permettre aux municipalités urbaines et rurales d'exécuter leurs projets concernant la santé et l'assurance sur la santé? L'honorable député de Saint-Boniface s'est exprimé sans ambages. Il a dit: Le service fonctionne déjà. Il n'y a probablement pas de classe qui ait rendu plus de services aux gens au cours des années difficiles que nous avons traversées et ait été moins rémunérée pour son travail que celle des médecins. C'est indubitable. Le problème est bien simple. Réduit à son essence et abstraction faite de toute violence de langage, il se résume à ceci: Le Parlement canadien fournira-t-il les fonds qui permettront aux municipalités de rendre les services mentionnés par l'honorable député? Tous les développements du monde n'y changeront rien. Le parti libéral, — il est déplorable que le langage de l'esprit de parti se soit fait entendre sur cet aspect de la question, — le parti libéral dit: Nous n'approuvons pas que l'on donne à dépenser aux gens des fonds qu'ils n'auront pas prélevés par voie d'impôts.

Le très hon. MACKENZIE KING: A mon sens, ce n'est pas un bon principe.

Le très hon. M. BENNETT: Au point de vues des intéressés, c'est une bonne chose: en principe, c'est mauvais. John P. Robinson a dit: Cela me suffit. Mais voici la question: Vous ne pouvez ce soir avec tout le pouvoir au monde détruire les services provinciaux et imposer un service fédéral sans une perte de plusieurs millions. Rien n'est plus clair. La différence entre un système national et un système provincial, en ce moment, est des plus simples. L'honorable député de Vancouver-Centre l'admettra. Des provinces ont pris l'initia-